



Forum mondial de l'eau Dakar

Message thématique collectif validé par le bureau du PFE le 22 février 2022

EAU ET DEVELOPPEMENT RURAL

- ⇒ **Le mal développement rural auquel s'ajoute le dérèglement climatique a des conséquences au-delà du rural** avec l'aggravation des risques d'insécurité alimentaire, hydrique et sanitaire, climatique et socio-politique de notre monde
- ⇒ **Ce mal développement empêchera l'atteinte d'un monde durable en 2030 si rien ne change** avec des retards sur les ODD 2 (zéro faim et agriculture durable), 6 (eau et assainissement), 13 (climat) et 15 (vie terrestre) et des effets sur les ODD 1 (pas de pauvreté), 3 (bonne santé), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (égalité), 11 (villes), 12 (production et consommation responsable), 16 (paix)

Dans ce contexte, les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont convaincus de :

- ▷ **La nécessaire prise en compte de la complexité, et donc d'une vision inclusive, territoriale et systémique (cassant les silos), dynamique et adaptative d'un développement fondé sur une gestion optimisée et intégrée de l'eau dans la nature**
- ▷ **Le fort intérêt d'inscrire les politiques et les projets de développement rural dans la transversalité de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD et de leur logique fondée sur la fixation d'objectifs pour 2030, de trajectoires, d'indicateurs, de mécanismes et d'enceintes multiacteurs de suivi des progrès**
- ▷ **L'utilité d'une appréciation des impacts des politiques et des projets par leurs maitres d'ouvrage vis-à-vis des 17 ODD par l'utilisation de l'application Water4allSDGs**

Les membres du PFE insistent par conséquent sur :

- ▷ **L'importance du thème** : le développement, l'équilibre et la stabilité de toutes les régions du monde, et plus particulièrement de l'Afrique, en dépendent
- ▷ **La nécessité d'un changement profond de vision, de mentalité et de culture** dans l'action publique et privée (importance à donner au rural et à sortir des visions et approches en silos) et d' d'approches en « biens communs »
- ▷ **La nécessaire mise en cohérence des cadrages, directives, stratégies, institutions et politiques sectorielles intéressant en priorité les ODD 2, 6, 13 et 15, tant au niveau régional que national**, par une gouvernance appropriée aux échelles territoriales pertinentes, en priorité au niveau des bassins hydrographiques
- ▷ **L'aménagement du territoire** et la mise en place de **projets territorialisés** aux échelles qui permettent de tenir compte des spécificités, de mobiliser les acteurs et d'assurer la cohérence, et ce tout en veillant au bon fonctionnement des interfaces entre les différents niveaux
- ▷ **La nécessité d'une forte décentralisation**, de lieux de concertation multi-acteurs et, le cas échéant, de systèmes d'arbitrages légitimes et efficaces à structurer au service de l'intérêt général
- ▷ **La promotion d'une nouvelle génération de projets de territoires « agriculture, eau, sols, climat et développement rural »**

En ce qui concerne l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène :

- ▷ **La volonté politique des Etats d'atteindre l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène comme préalable fondamental à l'atteinte des cibles 'eau' des ODD** (y compris les cibles 6.1, 6.2 et 6.3), en ne laissant personne de côté, y compris dans le contexte actuel de pandémie (COVID) et dans les territoires en crises
- ▷ **Le fort accroissement des montants consacrés au fonctionnement et aux investissements dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène** passant par la mobilisation et la combinaison de toutes les sources possibles de financement sans distinction : autofinancement, contributions des utilisateurs, budgets publics, solidarité publique et privée nationale et internationale (cf. Programme d'action d'Addis-Abeba, ONU)
- ▷ **Une gouvernance transparente et participative des services d'eau et d'assainissement** pour permettre un accès effectif, durable et abordable à la totalité de la population, dans les écoles et les établissements de santé

En ce qui concerne l'agriculture :

- ▷ **la réorientation ou l'élargissement conjoint des politiques agricoles et de recherche et développement vers une agroécologie à même de contribuer à l'atteinte conjointe des ODD 2, 6, 13 et 15 en zones rurales**
- ▷ **La combinaison dans chaque territoire des différentes options possibles en matière de gestion quantitative des ressources en eau en tenant compte des spécificités territoriales** (gestion de la demande, amélioration de l'efficacité, choix de variétés de cultures, renforcement des ressources en eau quand cela est pertinent et durablement possible) sans les opposer a priori les unes aux autres, et ce en intégrant les effets du changement climatique et l'impact du commerce international sur la sécurité alimentaire, sur la déforestation ou encore sur l'état des masses d'eau (notions d'eau virtuelle et d'empreinte eau), les changements des habitudes alimentaires...
- ▷ **La promotion, l'accompagnement et le soutien aux solutions agricoles fondées sur la nature (SfN)**
- ▷ **La lutte contre les pollutions diffuses** grâce à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et au traitement/valorisation des effluents d'élevage
- ▷ **La mise en place de visions croisées de développement agricole et rural et de gestion des eaux (vertes, bleues, grises) à 10, 20 ou 30 ans aux différentes échelles de territoire**
- ▷ **La mesure croisée des performances des politiques publiques "agriculture, eau, sols et action climatique"** pour qu'elles apportent une contribution effective aux ODD 2, 6, 13 et 15
- ▷ **La formation d'une nouvelle génération d'intervenants** qualifiés en termes d'approches participatives, de développement agricole et rural durable et de gestion intégrée des ressources, **des agriculteurs et des leaders agricoles** en sollicitant l'appui des spécialistes des sciences environnementales et sociales
- ▷ **L'incitation des pays et bailleurs publics et privés à mobiliser les moyens financiers souples et adaptés aux besoins et aux exigences de la durabilité** pour initier puis démultiplier ce type de projets.